



Selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 2

Date d'impression
13/05/2016

Révision
13/05/2016

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

5in1 CLASSIC CAR LEAD SUBSTITUTE



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : 5in1 Classic Car Lead Substitute

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Code du produit : 687052 250 ML

Emploi de la substance / de la préparation Additif

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / importateur / fournisseur:

Maumo International B.V.

Zwaalweg 16

2992 ZC Barendrecht

TEL: +31 (0) 1806-99234 +31 (0) 1806-99235

Email: info@maumo.nl

www.maumo.nl

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger GHS05, GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromates

Potassium 1,2-bis(2-ethylhexyloxycarbonyl)s ethanesulphonate

Mentions de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3. COMPOSITION

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromates Asp. Tox. 1, H304	50-100%
CAS: 7491-09-0 EINECS: 231-308-5	Potassium 1,2-bis(2-ethylhexyloxycarbonyl)s ethanesulphonate Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315	2,5-10%
CAS: 64742-47-8 EINECS: 265-149-8 Numéro index: 649-422-00-2	distillats légers (pétrole), hydrotraités Asp. Tox. 1, H304	2,5-10%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu
hydrocarbures aliphatiques <5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. PREMIERS SOINS

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Personnes, fournir assistance, devraient éviter l'exposition et du danger pour eux-mêmes ou pour autrui.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau avec beaucoup d'eau (Peut-être la douche).

Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes (au moins 15 minutes), sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin. Si possible, enlever les lentilles de Contact.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche avec beaucoup de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Après ingestion du liquide, des gouttelettes de produit peuvent pénétrer dans les poumons (aspiration), de sorte que la pneumonie peut se produire.

5. MESURES POUR COMBATTRE LES INCENDIES

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO₂)

Gardez nuages de poussière / vapeur loin des points d'ignition.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6. MESURES POUR LES REJETS ACCIDENTELS

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Éviter de respirer les vapeurs et le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions: Respecter les règles générales relatives à la prévention des incendies.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et les réservoirs:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Tous les produits dangereux doivent être placés au-dessus d'un bac de rétention.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités	
TWA 8 HOURS (EU)	Valeur à long terme: 1200 mg/m ³

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection des mains:

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Gants Neo-Nitrile™ 300 – NQA ou 0,65 (niveau 3). Épaisseur-0,35 mm.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc fluoré (Viton)

Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Prévenir les déversements d'atteindre les eaux de surface ou dans le sol.

9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales.**

Aspect:

Forme	:	Liquide
Couleur	:	Ambre / brun
Odeur	:	Type d'hydrocarbures
Seuil olfactif	:	Non déterminé.
valeur du pH	:	Non déterminé.

Changement d'état

Point de fusion	:	Non déterminé.
Point d'ébullition	:	160 °C
Point d'éclair	:	62 °C
Inflammabilité (solide, gazeux)	:	Non applicable.
Température d'inflammation	:	> 200 °C
Température de décomposition	:	Non déterminé.
Auto-inflammation	:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion	:	Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure	:	0,6 Vol %
Supérieure	:	7,0 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C	:	0,6 hPa
Densité à 20 °C	:	0,806 g/cm ³
Densité relative.	:	Non déterminé.
Densité de vapeur.	:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	:	Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau	:	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Non déterminé.

Viscosité:

Dynamique	:	Non déterminé.
Cinématique	:	Non déterminé.

Teneur en solvants:

Propriétés oxydantes	:	Ne contient pas de propriétés oxydantes.
----------------------	---	--

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées.

Réagit violemment avec les agents oxydants, acides forts et bases fortes.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Lumière directe du soleil
Chaleur
Étincelles – feu

10.5 Matières incompatibles: Agents oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités		
Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>21 mg/l (rat)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1 Toxicité

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement ou les quantités ne sont pas pertinentes.

Cependant déversements majeurs ou fréquents peuvent avoir un danger ou de nuire à l'environnement.

Toxicité aquatique:		
64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités		
LC50/96h	45 mg/l (poisson) (Calculated)	
EC50/48h	10000000 mg/l (Daphnia Magna) (Calculated)	

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADR,RID,ADN, ADN, IMDG, IATA

néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR,RID,ADN, ADN, IMDG, IATA

néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR,RID,ADN, ADN, IMDG, IATA

Classe

néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR,RID,ADN, IMDG, IATA

néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant:

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol et au recueil IBC

"Règlement type" de l'ONU:

Non applicable.

néant

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Prescriptions nationales:

Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRE INFORMATION

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Remarques pour formation.

Prendre soin de la bonne information, instruction et formation des utilisateurs.

Service établissant la fiche technique

Environnement protection department.

Acronymes et abréviations:

ADN: Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieures (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

mPa.s: milliPascal per second

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

SVHC: Substances of Very High Concern

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

. Sources.

Cette information est basée sur le courant des données disponibles (fournisseurs de matières premières, chimie cartes, annexe VI)

Voir également également le site internet : <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>

* Données modifiées par rapport à la version précédente